

PROVISIONS 01

COURS À CONSULTER : 4. LE PASSIF DU BILAN**NORME À CONSULTER : IAS 37 PROVISIONS, PASSIFS ET ACTIFS ÉVENTUELS**

Les provisions pour charges suivantes apparaissent dans la balance de fin d'exercice 20n d'une entité (norme PCG 1999) ; précisez quelles sont les régularisations à opérer dans le cadre du passage aux normes IAS/IFRS.

Libellé	Montant	Provisions maintenues ? (oui/non)
Provisions pour dépréciation des stocks	420 000	
Provisions pour dépréciation des comptes clients	840 000	
Provisions pour travaux de mise aux normes	310 000	
Provisions pour investissements (provisions réglementées)	87 000	
Provisions pour retraites du personnel (non comptabilisées)	700 000	

De plus, il est annoncé, après la clôture de l'exercice 20n, une restructuration dont le coût est estimé à 1 600 000 €. L'entité verse, par ailleurs, à ses salariés des primes lors de leur départ à la retraite et à l'occasion des remises de médailles du travail.

Compte tenu de l'ancienneté, de l'âge et des mouvements de personnel, les provisions à ce titre peuvent être estimées à 240 000 et 1 500 €.

Libellé	Montant	Provisions à constituer ? (oui/non)
Coût estimé de la restructuration	420 000	
Primes estimées de départ à la retraite	240 000	
Primes estimées pour médailles du travail	1 500	